

## APPEL AUX CANDIDATURES ET AU VOTE POUR LES ELECTIONS ETUDIANTES 2007

Cher étudiant, chère étudiante,

Les 28 et 29 mars prochains auront lieu les **élections générales étudiantes** qui désigneront vos représentants au sein des différents Conseils de faculté, ainsi qu'au sein du Conseil de l'Assemblée générale étudiante (AGL).

Les **Conseils de faculté** sont les organes au sein desquels les étudiants peuvent participer aux décisions prises au niveau de chaque faculté. L'AGL est formée d'étudiants issus de toutes les facultés. Elle a pour mission de défendre et de représenter les étudiants autour des thématiques sociales, culturelles et relatives à l'enseignement, notamment auprès des autorités académiques.

L'UCL vous invite et vous encourage à **prendre part à cet événement majeur** pour la vie de notre université. Les enjeux de ces élections ne sont pas minces. En effet, en vertu du décret du 12 juin 2003 sur la participation étudiante, 20% des étudiants doivent se présenter aux urnes pour que le Conseil de l'AGL puisse désigner à son tour les représentants étudiants siégeant au Conseil d'Administration de l'UCL (CA), au Conseil Académique (CAc), au Conseil des affaires sociales et étudiantes (CASE), au Conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO), etc. Par ailleurs, les représentants étudiants sont membres, avec voix délibérative, à raison d'au moins 20% des Conseils de faculté. Ce qui leur donne un poids importants dans les décisions facultaires.

Les étudiant(e)s sont donc amené(e)s à participer activement à la **gestion de l'UCL**. La qualité de leur représentation est un élément déterminant du bon fonctionnement de l'Université.

Pour une **bonne représentation étudiante** dans tous ces Conseils, que vous soyez belge ou étranger, il est important que vous participiez à ces élections par votre vote et - pourquoi pas - en présentant votre candidature aux électeurs.

### *Pour être candidat*

Consultez la page Web de l'AGL ([www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be)) ou de l'UCL (<http://www.cvrc.ucl.ac.be>) contenant le règlement électoral et autres informations utiles. Rendez-vous à l'AGL<sup>1</sup> pour retirer le formulaire précisant les informations et documents indispensables à fournir pour que votre candidature soit valide.

Les candidats peuvent se présenter sur une liste ou individuellement, et ce, aux différents scrutins des élections générales étudiantes. Les candidatures doivent être déposées à l'AGL avant le mercredi 21 mars 2007 à 14h.

### *Participer au vote*

Les élections ont lieu le **28 mars de 10h à 19h** et le **29 mars de 10h à 17h**. Pour voter, vous devez vous présenter au bureau de vote de votre faculté<sup>2</sup> muni de votre carte d'étudiant ou d'un autre document d'identité comportant une photo. Les étudiants inscrits dans les entités hors facultés ou inscrits principalement à l'ILV sont invités à voter au bureau de vote de la faculté d'ESPO (Auditoires Leclercq). Si vous ne savez pas vous rendre à votre faculté durant les élections, nous vous encourageons vivement à voter par procuration (information sur le site [www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be)).

Vous recevrez **trois bulletins de vote**, concernant respectivement le collège universitaire de l'élection du Conseil de l'AGL, le collège facultaire du Conseil de l'AGL et l'élection des représentants au Conseil de votre faculté. Sur chaque bureau de vote se trouvera au moins un exemplaire du règlement électoral.

Rendez-vous donc les **28 et 29 mars**, et entre-temps, bonnes vacances à tous.

Pour la commission électorale,  
Olivier Bresmal,  
Président de la Commission électorale.

Pour les autorités universitaires,  
Xavier Renders,  
Vice-Recteur aux Affaires étudiantes.

<sup>1</sup> Sur le site de Louvain-la-Neuve, l'AGL se trouve au deuxième étage de la Maison étudiante, 67 rue des Wallons (l'entrée des bureaux se faisant par l'arrière du bâtiment). Sur le site de Louvain-en-Woluwe, elle se trouve rue Martin V.

<sup>2</sup> Il y a un bureau de vote par faculté, excepté pour les étudiants en FLTR et TECO où un seul bureau de vote se trouvera devant la bibliothèque BGSB et pour les étudiants en PSP et ISP où un seul bureau de vote se trouvera dans le hall des auditoires Socrate. Sur le site de Woluwé, deux bureaux de votes seront ouverts, un dans le hall des auditoires centraux, un autre dans le hall des auditoires Roi Baudouin.